

7 Août 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Foyer de chikungunya autochtone à Castries Point de situation

Après le signalement d'un premier cas de chikungunya autochtone à Castries dans l'Hérault le 8 juillet, les investigations menées par l'Agence régionale de santé et Santé publique France ont permis de détecter 11 autres cas autochtones. L'état de santé de ces 12 personnes ne suscite pas d'inquiétude. Dans ce contexte, l'ARS renforce ses actions de prévention et rappelle les bons réflexes à adopter face au moustique tigre et aux maladies qu'il peut transmettre.

Le chikungunya est une maladie virale transmise à l'humain par la piqûre d'un moustique tigre femelle (*Aedes albopictus*) infecté. Les symptômes apparaissent généralement 3 à 7 jours après la piqure infectante, et se caractérisent par une forte fièvre d'apparition brutale et de douleurs articulaires pouvant être intenses parfois accompagnées d'autres symptômes (douleurs musculaires, maux de tête, éruption cutanée...).

On parle de cas autochtone lorsqu'une personne contracte la maladie sans avoir séjourné dans une zone où circule activement le virus dans les deux semaines précédant les symptômes.

Depuis le 1er mai en Occitanie : 73 cas de dengue importés, 90 cas de chikungunya importés, 1 cas de zika importé et 17 cas autochtones de chikungunya ont été confirmés (Dont 13 dans l'Hérault).
Source Santé publique France

Une stratégie de prévention évolutive pour limiter le risque de diffusion locale

Depuis le 10 juillet, plusieurs opérations de démoustication ont été menées sur différentes zones fréquentées par les personnes malades. Le cas importé à l'origine de ce foyer a été identifié. Cette stratégie préventive s'intensifie notamment via l'organisation d'opérations de démoustication dans de nouvelles zones. L'objectif de ces traitements est d'éliminer les populations de moustiques tigre adultes qui auraient pu être contaminées et seraient susceptibles de transmettre le virus aux personnes résidant ou se déplaçant dans le secteur concerné.

Les personnes ayant fréquenté la commune de Castries et ayant présenté des signes évocateurs du chikungunya depuis début juillet, sont invitées à consulter leur médecin traitant.

Il est également conseillé de se protéger des piqûres de moustiques en utilisant un répulsif cutané et des moustiquaires pour les bébés et les personnes alitées.

La population a été informée et sensibilisée aux mesures de prévention. Les investigations se poursuivent actuellement pour identifier d'éventuels nouveaux cas. En fonction de l'évolution de l'enquête, d'autres lieux de transmission potentiels pourraient faire l'objet d'actions de prévention. Ces actions sont coordonnées par les services de l'État, l'ARS Occitanie, Santé publique France et Altopictus l'opérateur de démoustication de l'ARS, en lien avec les professionnels de santé du territoire.

« Les équipes de l'Agence Régionale de Santé remercient les habitants de faciliter les actions de l'opérateur de démoustication (*Altopictus*) et les actions de sensibilisation, tous nos agents disposent d'une carte professionnelle qui peut leur être demandée »

L'ARS tient à saluer la Mairie et les castriotes pour leur vigilance et leur appui dans la mise en œuvre des mesures de prévention. Face au moustique tigre et aux maladies qu'il peut transmettre, aucune mesure n'est efficace à 100 %. C'est la somme des mesures individuelles et collectives qui permet d'agir efficacement pour limiter le risque de mise en place d'une chaîne de contamination locale.

La lutte contre le moustique tigre - vecteur potentiel de maladies, s'appuie sur la mobilisation de chacun et l'adoption des bons réflexes pour éliminer les larves de moustiques :

- **Éliminer les endroits où l'eau peut stagner**
- **Changer l'eau des plantes et des fleurs** au moins une fois par semaine ou, si possible, supprimer ou remplir de sable les soucoupes des pots de fleurs
- **Vérifier le bon écoulement des eaux et nettoyer régulièrement** : gouttières, regards, caniveaux
- **Couvrir les réservoirs d'eau** (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu, **couvrir les petites piscines hors d'usage**
- **Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes** : débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies, ramasser les fruits tombés et les débris végétaux, réduire les sources d'humidité...

Pour en savoir plus :

[Le site de l'ARS Occitanie](#)

[Le site du Ministère du Travail, de la santé des Solidarités et des familles](#)

[Le bulletin national de suivi épidémiologique de Santé publique France](#)

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr @ARS_OC

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier)

vincent.drochon@ars.sante.fr

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

sebastien.pageau@ars.sante.fr

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

anne.cianfarani@ars.sante.fr